Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 58/2023
29 novembre 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve le projet d'acquisition de la CentrEtoile par SAGA

Le 29 novembre 2023, l'Autorité belge de la Concurrence ("ABC") a approuvé le projet de concentration, par laquelle RCM Belgique souhaite acquérir l'intégralité des actions de la INVEST 3.

La concentration a été notifiée le 8 novembre 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

RCM détient, directement ou indirectement, 100% des actions des sociétés suivantes : (i) SAGA-PIRET, (ii) SAGA Charleroi, (iii) SAGA Drogenbos et (iv) SAGA Waterloo. RCM est surtout actif, en Région wallonne, dans la distribution et le service après-vente de véhicules automobiles de marque Mercedes-Benz.

INVEST 3 détient 100% des actions de la CENTRETOILE. CENTRETOILE est active dans le domaine de la distribution automobile, distribuant et assurant le service après-vente de véhicules de marque Mercedes-Benz. Elle dispose de deux sites : CentrEtoile Huy et CentrEtoile Hannut.

Dans sa décision du 29 novembre 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que le projet de concentration notifié ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :
Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

PRESSE

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).